



Participer aux dépenses de la famille

Par **afital**, le **14/05/2008** à **19:50**

Bonjour,

Je suis mariée et j'ai un enfant de 2 ans. Je gagne 10000€ annuellement de plus que mon mari. Mais je n'ai pas de 13ème mois contrairement à lui. Son 13ème mois il le place systématiquement dans les actions de l'entreprise qui l'emploie. Toutes les dépenses sont partagées en deux, même l'impôt sur le revenu. Mon mari est d'accord pour tout diviser par deux sauf l'impôt sur le revenu, il veut que chacun paye sa dette d'impôt qu'il doit

Ma question :

- ai-je raison de refuser et d'imposer qu'il paye la moitié de l'impôt car c'est à nos deux nom.
Et merci pour votre avis et réponse